



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE
INSPECTION GENERALE

L'Inspecteur Général, Chef de Corps

Kinshasa, le 29 AVR 2022

N°MINEPST/IGE/8000/Odj/JBKI 08672022

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
 - Son Excellence Madame le Vice-Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
 - Son Excellence Madame, Monsieur le Ministre Provincial en charge de l'Education ;
 - Madame le Secrétaire Général a.i à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
 - Monsieur l'Inspecteur Général Adjoint en charge des Evaluations Pédagogiques du Cycle Long et de Cycle Court ;
 - Monsieur l'Inspecteur Général Adjoint en charge de l'Equivalence, Titres et Pièces Scolaires ;
- (Tous) à Kinshasa/Gombe
- Madame, Monsieur l'Inspecteur Principal Provincial (Tous)

Objet : Annulation du Protocole
d'accord DIPLÔME.CD

A Monsieur le Gérant de SCHOOLAP Sarl
Kinshasa/Ngaliema

Monsieur le Gérant,

Je suis au regret de vous notifier ce jour l'annulation du Protocole d'accord portant mise en place de la plateforme DIPLÔME.CD pour la numérisation du processus de délivrance des diplômes d'Etat, signé et non daté entre l'Inspection Générale de l'EPST et SCHOOLAP Sarl.

Au fait, je me ravise que les lois de la Républiques m'interdisent de signer avec des tiers des contrats de partenariat ou des protocoles d'accord au nom de mon Ministère de tutelle. Tant il est vrai que ces prérogatives sont dévolues au seul Ministre.

C'est pourquoi, considérant le texte sus-évoqué comme étant illégal, non réglementaire et mutatis mutandis de nul effet, je vous recommande de vous en référer à l'Autorité pour régularisation de la situation en signant un Protocole d'accord en bonne et due forme.

l'expression de ma parfaite considération.



Veillez agréer, **Monsieur le Gérant,**

ODIA MUSUNGAY-KABEYA Jacques



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE
INSPECTION GENERALE

L'Inspecteur Général, Chef de Corps

Kinshasa, le 29 AVR 2022

N°MINEPST/IGE/8000/Odj/JBK/0868/2022

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Son Excellence Madame le Vice-Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Madame le Secrétaire Général a.i à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Monsieur l'Inspecteur Général Adjoint en charge des Evaluations Pédagogiques du Cycle Long et de Cycle Court ;
- Monsieur l'Inspecteur Général Adjoint en charge de l'Equivalence, Titres et Pièces Scolaires ;
- Monsieur le Coordonnateur National des Ecoles Conventionnées ;
- Monsieur le Directeur Général de Schoolap ;
- Monsieur le Président National de l'Agence Congolaise pour les Filmages dans l'Enseignement « ACFE » en sigle **(Tous) à Kinshasa/Gombe**
- Son Excellence Madame, Monsieur le Gouverneur de Province **(Tous)** ;
- Son Excellence Madame, Monsieur le Ministre Provincial en charge de l'Education **(Tous)** ;
- Madame, Monsieur le Directeur Provincial de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique **(Tous)** ;
- Madame, Monsieur le Coordinateur Provincial des Ecoles Conventionnées **(Tous)** ;
- Madame, Monsieur le Chef de Sous-Division de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique **(Tous)** ;
- Madame, Monsieur l'Inspecteur Chef de Pool **(Tous)** ;
- Madame, Monsieur le Chef d'Établissement scolaire **(Tous)**.

Objet : Nouvelles dispositions pour production des fiches E01 informatisées et macarons E97, session 2022

A Madame, Monsieur l'Inspecteur Principal Provincial de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique **(Tous)**

Madame, Monsieur l'Inspecteur Principal Provincial,

Après évaluation à mi-parcours des services attendus des partenaires SCHOOLAP et ACFE dans le cadre de la production des fiches d'inscription informatisées (E01) contenant les photos des candidats sur base desquelles les macarons E97 devraient être générés, force est de constater qu'aucun des partenaires précités n'a pu tenir ses promesses et ce, au risque de perturber la bonne organisation de la session de l'Examen d'Etat 2022.

Ainsi donc, je me suis déjà engagé à contourner la difficulté pour produire et vous envoyer les macarons incessamment. De ce fait, j'invite le Directeur Général de SCHOLAP ainsi que le Président de l'ACFE, qui me lisent en copie, à la surséance de leurs activités pour promesses non tenues à cause du manque de collaboration entre eux ; cela jusqu'à nouvel ordre.

Il va sans dire qu'ils sont appelés à prendre toutes les dispositions idoines pour aplanir leur litige interne et régler en même temps les comptes avec leurs dépendants, conformément aux engagements pris à leur niveau en dehors du Ministère.

Par ailleurs, je vous informe que j'enregistre au jour le jour beaucoup de plaidoyers en faveur des candidats « délaissés pour compte », particulièrement ceux qui détiennent des dossiers scolaires en bonne et due forme, mais qui n'ont pas eu la chance d'être listés faute de paiement des frais d'acquisition de la Fiche E01. A ce sujet, je vous demande d'écouter les cris pathétiques des parents et de faire concession. Les retardataires doivent donc être pris en compte pour la mise à jour de votre fichier.



Parfaite considération.

ODIA MUSUNGAY-KABEYA Jacques